

Le ministre peut-il me dire s'il y a eu une entente définitive entre les gouvernements fédéral et provincial à ce sujet?

Dans le cas de la négative, pourrait-il étudier la suggestion, qui a déjà été faite en cette Chambre, de construire un tunnel plutôt qu'un pont à l'endroit déterminé?

(Traduction)

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Je n'ai pas lu *Le Devoir*. Je me ferai un plaisir d'examiner la question soulevée par le député.

LES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

LE YUKON—ENTRETIEN ET CONSERVATION DU VAPEUR «KENO»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'ai une question tout à fait directe à adresser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Est-ce que le vapeur à roue arrière *Keno* qui se trouve actuellement à Whitehorse, dans le Yukon, est considéré comme monument historique national par la Commission des lieux et monuments historiques? S'il en est ainsi, la Commission accepte-t-elle de se charger entièrement de sa conservation et de son entretien?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Sur le conseil de la Commission des lieux et monuments historiques, le *S. S. Keno*, actuellement à Dawson-City, a été déclaré lieu historique national. Des négociations ont été entamées avec la municipalité de Dawson pour l'entretien du *Keno* et son exploitation comme musée historique.

AIR-CANADA

INTERPELLATION PORTANT SUR L'EMBAUCHE DES PILOTES MIS À PIED

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Transports si Air-Canada a pris des dispositions en vue de trouver un emploi aux 104 pilotes que la société projette de congédier cette année, par suite de l'adoption de ses nouveaux services de transport par avions réactés, et combien d'entre eux vont trouver un emploi?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le 14 décembre dernier, j'ai expliqué à la Chambre de quelle façon Air-Canada allait congédier ses pilotes.

[M. Valade.]

Comme l'honorable député vient de le dire, ces congédiements résultent de l'adoption d'un nouveau type d'avion.

La direction d'Air-Canada, le ministère des Transports et moi-même regrettons vivement la nécessité de congédier ces excellents pilotes qui ont rendu de si grands services à l'aviation au Canada. Cependant, comme je l'ai expliqué à l'époque, Air-Canada a institué une méthode de congédiement visant à atténuer autant que possible la situation qui doit en résulter. Aussi, la direction d'Air-Canada fait-elle tout en son pouvoir pour trouver de l'emploi à ces pilotes. A l'heure actuelle, je n'ai pas de chiffres indiquant combien ont trouvé un emploi, mais j'ai lu dans le journal, ce matin, que d'autres lignes aériennes ont déjà engagé certains de ces pilotes. Il est malheureux, je sais, que ces pilotes soient obligés d'aller à l'étranger pour trouver un emploi mais, en revanche, cela révèle que le Canada possède, à l'heure actuelle, les pilotes les mieux entraînés et les plus compétents du monde.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une autre question, monsieur l'Orateur, afin de demander si Air-Canada a déjà songé à affecter un équipage de trois pilotes à son service de réactés, comme le font, me dit-on, d'autres lignes aériennes étrangères?

L'hon. M. Balcer: Je ne saurais le dire, monsieur l'Orateur, mais je suis sûr que cette solution a dû être étudiée. De toute façon, je vais me renseigner auprès de la direction et présenterai un nouveau rapport à la Chambre.

LE NORD CANADIEN

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—DÉCISION DU CONSEIL AU SUJET DES MÉDECINS ET DES DENTISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a posé hier au premier ministre une question dans laquelle il demandait si on lui avait signalé la décision du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, signalée dans les journaux, d'après laquelle le Conseil ne pourrait se permettre d'appliquer le programme tendant à recruter les médecins et dentistes dont on a grand besoin dans les régions septentrionales. Le député a demandé quelques observations au sujet de cette décision, et vu que le Conseil fait rapport par l'entremise du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, j'ai cru devoir répondre.

Je commencerai par souligner, monsieur l'Orateur, que, dans la sphère relevant de sa compétence, qui est, en substance, celle d'une